



MURDOCHVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
QUE :**

- Le Conseil municipal de la Ville de Murdochville a adopté, lors de l'assemblée régulière 14 mars, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 22-404 – RÈGLEMENT ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX.**

- Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement 22-404 sur le site internet de la Ville, sous la section Documents et informations ou aux bureaux administratifs de la Ville situés au 635, 5^e Rue.

Donné à Murdochville, ce 15 mars 2022

EMMANUELLE DESROCHERS-PERRAULT
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim